

COVID-19

Protéger les personnels en satisfaisant leurs revendications !

Signez la pétition du SNUDI FO 13 au DASEN pour exiger de notre employeur que les mesures indispensables à notre protection face au Coronavirus soit prises !

**À PEINE TROIS SEMAINES DE CLASSE,
ET DÉJÀ BEAUCOUP D'ANNONCES REÇUES :**

AVANT LA RENTRÉE

ET BIENTÔT...



La protection des personnels, c'est la satisfaction des revendications !

**PROTOCLES SANITAIRES:
LE GRAND CINOCHÉ**



Le ministre vient à grand renfort de médias d'annoncer l'allègement du protocole sanitaire dans les écoles. De qui se moque-t-il ?

Alors que depuis des mois, celui-ci s'exonère de toutes ses responsabilités d'employeur en matière de réglementation du travail, alors que la ministre de la Fonction publique vient de confirmer qu'elle ne supprimera pas le jour de carence pour les fonctionnaires, il annonce un nouveau protocole qui allège les mesures sanitaires encore une fois !

Le mépris affiché pour les personnels vulnérables, l'état de délabrement de la médecine de prévention ou la parodie de masques fournis, montrent bien à quel point notre santé est loin de faire partie des préoccupations du ministre.

Ce protocole est une contrainte pour les enseignants, changeant au gré des caprices gouvernementaux. Le Ministre et le Gouvernement cherchent à se dédouaner de leurs responsabilités et ils veulent utiliser le protocole et l'épidémie pour poursuivre le démantèlement de l'Ecole publique (territorialisation, autonomie des établissements, direction d'école, 2S2C, déréglementation, réforme du bac, remise en cause du paritarisme, PPCR, formation initiale et continue...), alors que les enseignants demandent plus que jamais à travailler dans des conditions de travail correctes tant sur le plan sanitaire que sur le plan de l'apprentissage !

Trois semaines après la rentrée, les situations difficiles dans les établissements scolaires, les classes surchargées, le manque de personnels et de remplaçants se font de plus en plus criants. Il y a pourtant des solutions pour apaiser la situation :

- la création des postes nécessaires
- le recrutement par l'ouverture des listes complémentaires dans les 1er et 2nd degrés
[Voir courrier intersyndical au Ministre](#)
- l'admission de tous les admissibles aux concours internes
- le réemploi et la titularisation de tous les vacataires et contractuels non renouvelés pour le 2nd degré
- le recrutement en nombre de personnels AESH en leur accordant un vrai statut et un vrai salaire
- l'arrêt des contre-réformes rejetées par les personnels



**Pétition du SNUDI FO 13 au DASEN
pour exiger que notre employeur prenne
les mesures indispensables de protection
de notre santé au travail face au Covid-19**

Dans le cadre de leur activité professionnelle, depuis le début septembre 2020, les enseignants du premier degré et les AESH sont au contact permanent des élèves (sans masques et sans distanciation) dans un lieu clos et sont donc particulièrement exposés au risque d'être contaminés à la COVID-19.

Alors que le département des Bouches du Rhône est en zone de circulation active du Covid-19, que les mesures sanitaires ont été durcies dans de nombreuses communes depuis mardi 15 septembre par le préfet.

Alors qu'au CHSCT du 18 septembre ont été annoncés :

- 9 écoles fermées, principalement pour des raisons d'impossibilité d'application du protocole sanitaire,
- 9 écoles touchées par des fermetures de classe,
- 237 personnels en éviction (positifs avérés ou en septaine),
- 2837 élèves en évictions (positifs avérés, en septaine ou fermetures de classes) ;

Alors qu'en Italie, le gouvernement a été contraint d'embaucher 40.000 enseignants supplémentaires et 10.000 travailleurs auxiliaires pour faire face à la rentrée scolaire ;

Alors qu'en Espagne 39.000 enseignants ont été recrutés pour faire respecter la norme de 20 élèves par classe ;

En France, aucun enseignant n'a été recruté en plus !

Pire, dans notre département certains postes existants ne sont pas pourvus, les formations REP+ ne sont plus assurées, faute de BDREP+ dévoyées en « BD Covid ». Les autres Brigades départementales sont affectées sur les ouvertures de rentrée, sur les postes restés vacants.

L'absence de remplaçants a pour conséquence le brassage d'élèves lors des répartitions dans les autres classes, alors que le taux d'encadrement pour cette rentrée 2020 s'est encore dégradé dans la plupart des écoles.

Le Ministre fait des économies sur la santé des personnels et fournit des masques grand public en tissu, moins protecteurs que les masques chirurgicaux de type 2 qui ont été mis à disposition des agents lors de la réouverture des écoles le 11 mai 2020.

Ces masques DIM, dont l'efficacité de filtration est nettement inférieure à celle des masques chirurgicaux, ne protègent pas de la Covid-19 !

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne a récemment indiqué que « le port des masques en tissu par les adultes est une protection insuffisante envers les enfants » puisque ceux-ci ne sont pas eux-mêmes masqués. « Les enseignants seront considérés comme « contacts à risque » si un enfant de leur classe est testé positif au Covid-19 ; l'ensemble des enfants d'une classe sera considéré comme contact à risque si un enseignant est testé positif au Covid-19 ». L'ARS Bretagne conseille ainsi de fournir des masques chirurgicaux à l'ensemble des personnels des écoles.

Notre employeur est responsable de préserver notre santé pendant notre activité professionnelle ; il doit prendre les mesures indispensables à notre protection !

En signant cette pétition, nous exigeons collectivement :

- Des masques FFP2 pour tous les personnels vulnérables (enseignants, AESH,...) et à minima des masques chirurgicaux de type 2 pour tous à raison de 3 par jour (un par demi-journée, un pour la pause méridienne) ;
- Du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante pour chaque personnel et dans toutes les écoles ;
- Des lingettes virucides pour chaque personnel ;
- L'abrogation du jour de carence, particulièrement dans le cas d'une infection Covid-19 ;
- La reconnaissance de l'imputabilité au service en cas de contamination Covid-19 ;
- Le suivi médical des personnels à risques par la médecine de prévention ;
- Une priorité pour tous les enseignants et les AESH leur permettant de passer les tests en urgence et d'obtenir les résultats en quelques heures (comme ce fut le cas pour le Premier ministre ...)
- Le ministre ne peut pas se décharger sur les directeurs de sa responsabilité en matière d'isolement des élèves et des personnels. Afin que ceux-ci soient protégés, ces décisions doivent être notifiées par l'ARS ou (et) la Direction académique et par l'IEN.
- Un plan d'urgence de recrutement d'enseignants supplémentaires et d'aménagement de salles de classe, afin de limiter le nombre de personnes par salle et généraliser les groupes réduits qui limiteront la propagation du virus et permettront un rattrapage pour nos élèves. De même un aménagement des salles des maîtres est indispensable.



SIGNEZ EN LIGNE ICI

**téléchargez la pétition pour la faire
signer dans votre école !**

A renvoyez par mail à contact@snudifo13.org

par courrier au **13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE**



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTÉGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

**Bulletin d'adhésion de rentrée à
télécharger >>ICI<<**

Dans ce bulletin d'adhésion spécial de rentrée, vous ne paierez que les 4 derniers mois de l'année 2020 (septembre à décembre 2020) car nous fonctionnons par année civile. En janvier 2021, vous recevrez votre reçu fiscal pour déduire 66% de la somme versée de vos impôts 2021 et vous pourrez alors renouveler votre cotisation pour l'année complète 2021.

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

